

FOCUS BÂTIMENTS

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR (QEI)

Correctement conçue, une rénovation énergétique peut apporter d'importantes améliorations sur la Qualité de l'Environnement Intérieur, et donc sur le confort des occupants, sans forcément induire des coûts supplémentaires importants. L'objectif est, in fine, de faire coïncider la performance énergétique et l'agrément des usagers.

La Qualité de l'Environnement Intérieur comprend au moins 4 critères :

- La **qualité de l'air intérieur** : utiliser des matériaux qui n'émettent pas ou peu de polluants, assurer des débits de renouvellement d'air suffisants pour garantir la qualité de l'air intérieur et une gestion efficace de l'humidité ;
- Le **confort visuel** : créer un environnement visuel optimum grâce à une complémentarité entre l'éclairage naturel et l'éclairage artificiel ;

● Le **confort acoustique** : assurer un environnement acoustique paisible via une isolation adaptée, l'utilisation de matériel d'absorption et une bonne étanchéité à l'air (limiter les bruits extérieurs) ;

● Le **confort thermique** : apporter un confort thermique grâce à une bonne isolation thermique des parois, l'étanchéité à l'air du bâtiment et le contrôle des températures en toutes périodes.

Source : ADEME

ÉDITORIAL

La loi Energie-Climat, publiée le 9 novembre 2019 au Journal officiel, décrète « l'urgence écologique et climatique » et prévoit d'atteindre la « neutralité carbone » de la France à l'horizon 2050. Pour y arriver, les collectivités locales seront mises à contribution : développement des énergies renouvelables, certificats d'économies d'énergie, rôle de l'autorité environnementale...

Grâce au partenariat entre le CAUE Guadeloupe, l'ADEME, la Région Guadeloupe et EDF Archipel Guadeloupe, le service Conseil en Energie Partagé (CEP) est gratuitement à disposition des collectivités de Guadeloupe pour les accompagner dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie pour leur patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public).

**L'ensemble de l'équipe du CAUE se joint au CEP pour vous souhaiter une excellente année 2020 !**

LE SAVIEZ-VOUS ?

En Guadeloupe, entre 2017 et 2018, la consommation brute électrique de **l'éclairage public a diminué de - 20%**, passant de 44 753 MWh à 35 880 MWh. Ces bons chiffres sont les premiers résultats des projets accompagnés dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation de l'éclairage public » lancé par la Région Guadeloupe, EDF, l'ADEME et le soutien du FEDER.

Source : OREC



ENJEU ÉNERGÉTIQUE

MÉCANISMES ET LEVIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les consommations d'énergie des collectivités locales résultent d'un ensemble d'usages associés aux bâtiments qu'elles gèrent, aux équipements de services publics, ainsi qu'à leur parc de véhicules. La transition énergétique concerne l'ensemble de ces usages.

Enjeux pour les collectivités locales

Eclairage public

L'éclairage public est le principal poste de consommation énergétique des communes en Guadeloupe. Avec un parc assez vétuste, dont une partie encore importante utilise des technologies énergivores, il représente un potentiel d'économie d'énergie considérable.

Ceci d'autant plus vrai que les technologies proposées, désormais matures, offrent des alternatives performantes. Il en va ainsi de la télégestion, permettant une adaptation fine des conditions d'éclairage aux besoins spécifiques d'un horaire ou d'une période dans l'année, et des nouveaux luminaires dont la consommation unitaire est désormais beaucoup plus faible (LED par exemple).

Parc de bâtiments

Le parc de bâtiments des collectivités évolue constamment, mais son extension a surtout été observée pendant la période de 1970 à 1990, avec le développement considérable des bâtiments scolaires, culturels et sportifs. Actuellement, le parc est donc très hétérogène en termes de qualité du bâti et de performance énergétique.

Avoisinant des bâtiments récents, quelquefois ayant suivi une démarche HQE, on recense encore de nombreux ensembles immobiliers très mal voire non isolés.

La rénovation du parc est souvent la conséquence d'une volonté de maintien de la valeur du patrimoine plus que de volonté d'optimisation de la performance énergétique. L'attitude des collectivités évolue cependant significativement et, désormais, une partie non négligeable d'entre elles intègrent la performance énergétique du patrimoine comme une priorité.

## Réseaux et infrastructures

Les consommations énergétiques associées aux services délivrés par les collectivités locales découlent également des équipements supports de certains services publics. En particulier, les réseaux de distribution et de traitement d'eau sont une source de consommation non négligeable.

## Freins observés

Aujourd'hui les collectivités, leurs services et leurs élus ont une conscience réelle des enjeux portés par la transition énergétique, qu'ils soient financiers, économiques ou citoyens. Pour autant, on constate que les pratiques demeurent très diverses, certaines collectivités apparaissent très impliquées dans cette démarche quand d'autres ne mettent pas en place de réelle politique dans ce domaine.

Si les communes les plus importantes disposent de davantage de moyens financiers, juridiques et techniques, il serait très réducteur de considérer que la taille des collectivités est un facteur explicatif déterminant pour expliquer la diversité des comportements dans ce domaine. Confrontées à des freins de différentes natures, les décideurs des collectivités peuvent apporter des réponses diverses et les plus « petites » d'entre elles peuvent se révéler très dynamiques.

## Scénarios de passage à l'acte

On remarque trois scénarios typiques, qui permettent à une collectivité de s'engager dans une politique d'optimisation énergétique de son patrimoine.

Une **volonté politique** affirmée est souvent à l'origine de la mise en place d'une telle démarche. Portée par le maire ou l'un de ses adjoints, elle débouche sur la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs et s'inscrit dans une démarche plus globale au niveau du territoire de la commune ou de la communauté.

Dans un certain nombre de cas, les **services techniques** sont à l'origine de la démarche. À partir d'une approche progressive et prudente, ils parviennent à convaincre les décideurs politiques de la pertinence d'une démarche de transition énergétique.

Un troisième scénario correspond à l'expression d'une **dynamique du territoire** qui a un effet d'entraînement sur les collectivités locales, y compris pour les plus « petites » d'entre elles.

Ces trois scénarios ne s'excluent pas mutuellement, et dans les cas les plus favorables, ils se développent de manière simultanée. Néanmoins, le déploiement d'un seul d'entre eux peut constituer un élément déclencheur permettant aux collectivités d'adopter des comportements et des stratégies plus volontaristes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

## Bonnes pratiques et facteurs clés de succès

L'analyse des politiques menées par les collectivités met en évidence l'existence de bonnes pratiques qui, si elles se généralisaient, contribueraient à une accélération significative de la transition énergétique au sein des collectivités locales. L'observation des collectivités les plus dynamiques démontre que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, peuvent décliner ces principes et maîtriser ainsi les facteurs clés de succès de la transition de leur patrimoine.

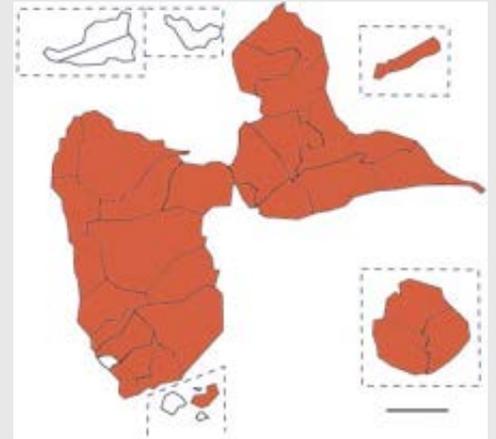
On définit 8 grands thèmes autour desquels peut se structurer une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique des collectivités locales :

- 1 Connaître le parc de bâtiments
- 2 Dédier des ressources spécifiques
- 3 Inscrire une tactique des petits pas dans une vision globale
- 4 Transformer les contraintes financières en opportunité
- 5 Exploiter les opportunités de mutualisation
- 6 Privilégier la transversalité des démarches
- 7 Optimiser les relations contractuelles
- 8 Informer pour agir

## COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/01/20, 33 collectivités\* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

\* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :



## CONTACT ET INFORMATIONS

**Directeur de la publication** : Jack SAINCILY - Directeur  
**Responsable de l'édition** : Arsène FARAUX - Adjoint à la direction

**Rédaction** : Joël PAUL - Conseiller en Energie Partagé (CEP)

**Publication** : CAUE de la Guadeloupe

**Conception et réalisation** : Nicolas CHRISTOPHE

**Impression** : Grand Large

**Dépôt légal** : Janvier 2012

**Numéro ISSN** : 2276-1810

**Date de parution** : Janvier 2020

### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46

Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex

Tél : 0590 81 83 85 - Port : 0690 73 99 77

Mail : paul.j@caue971.org

Secrétariat : contact@caue971.org

Web : www.caue971.org

**caue**  
Fédération nationale

Le CAUE est membre de la **FNCAUE**  
www.fncaue.fr